



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 16 janvier 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de Metz

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ
antoine.schwartzr@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

Monsieur le Maire
Mairie
11 rue d'Alsace
57415 RAHLING

Objet : Dossier de déclaration concernant les travaux de restauration de continuité écologique et sédimentaire du cours d'eau du « Matzenthal ».

Réf : AS/SGMS

P.J : 1 dossier de déclaration
1 copie du récépissé de déclaration
1 copie du courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Le projet de restauration de la continuité écologique et sédimentaire par la suppression de deux moines situés en série sur le cours d'eau du « Matzenthal » sur les bans communaux de Montbronn et Rahling.**

Ce dossier a été déposé par :

A.A.P.P.M.A « La truite de Montbronn »
31 rue d'Achen
57412 ETING

Je vous transmets, sous pli, pour information :

- un dossier de déclaration,
- une copie du récépissé de déclaration n°57- 2017 - 00007
- une copie du courrier de notification du pétitionnaire.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.



A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE POTIER